

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Actes des sociétés (A)
- Dépôt le 09/07/2024 - 12607 - 2007 B 80472 - 482 768 447 - 2A GROUPE IMMOBILIER

2A GROUPE IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 334 126 euros
Siège social : 39, Avenue de Fréjorgues
CS 90019
34973 LATTES CEDEX
482 768 447 RCS Montpellier

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 28 JUIN 2024

LES SOUSSIGNEES :

- **La société G3J**, Société à responsabilité limitée
représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Guy JEANJEAN
- **La société GROUPE GJ IMMOBILIER**, Société à responsabilité limitée
représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Guilhem JEANJEAN

Détenant ensemble 334 126 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 2A GROUPE IMMOBILIER désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seules associées de la société 2A GROUPE IMMOBILIER et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 21.3 des statuts,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Démission d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés prend à l'unanimité acte de la démission de la société HAELIS IMMOBILIER de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, et décide qu'il ne sera pas pourvu à son remplacement.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

SIGNATURE ET PREUVE

A titre de convention de preuve, les associés conviennent que le présent acte est signé notamment sur support électronique, conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, en particulier le Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 et les articles 1367 et suivants du Code civil.

A cet effet, les associés acceptent d'utiliser la plateforme en ligne DocuSign (www.docusign.com).

Chaque associé décide que :

- la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite.
- Les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

Signé par DocuSign
Le 28 juin 2024

SARL G3J
M. Guy JEANJEAN

DocuSigned by:

B9F84C5887BC454...

SARL GROUPE GJ IMMOBILIER
M. Guilhem JEANJEAN

DocuSigned by:

4C3D4CBCE23A4A1...